



Kiwi

N°09
09/04/2020



Animateur filière

Emmanuelle MARCHESAN
FDGDON 47
e.marchesanfretonaqui@laposte.net

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Kiwi N°X du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Kiwi

- **PSA** : les parcelles sont à surveiller attentivement.
- **Cochenille blanche du mûrier** : la migration des jeunes larves débute.

• Stades phénologiques

Hayward : stade « boutons floraux visibles » (BBCH 51).

Variété à chair jaune : stade « boutons floraux dégagés » (BBCH 51).



« Boutons floraux visibles »

• *Pseudomonas syringae* pv. *Actinidiae* (PSA)

Quelques exsudats rougeâtres sur bois sont observés sur certaines parcelles mais on ne note pas de progression des symptômes.

Les premières taches sur feuilles ont été signalées la semaine dernière dans les Landes sur les pieds mâles les plus avancés. Des taches ont également été observées cette semaine en Lot-et-Garonne sur pied mâle précoce.

Des débuts de dessèchement de pousses sont notés sur arbres avec présence d'exsudats rougeâtre.

Evaluation du risque

Les conditions sèches sont moins favorables à la bactérie.
La surveillance des parcelles doit cependant être maintenue.

Mesures prophylactiques : afin de limiter les risques de contaminations, il faut éviter (dans la mesure du possible) de tailler par temps humide, veiller à désinfecter régulièrement le matériel de taille (trempage dans de l'alcool à 70°, alcool à brûler...) et protéger rapidement les plaies occasionnées.



Nécroses sur feuilles

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

• Cochenille blanche du mûrier

En parcelles de références, des pontes sont présentes sous les boucliers et les premières larves mobiles sont observées.

Evaluation du risque

La période à risque débute avec la migration des jeunes larves.

La gestion des parcelles, à cette période de l'année, s'effectue sur le maximum de jeunes larves durant leur phase mobile.

Mesures prophylactiques : l'élimination des branches les plus envahies ainsi qu'un décapage mécanique à la lance et/ou par brossage des charpentières et des troncs permettent d'éliminer une partie des cochenilles.

• Punaises phytophages

La reprise d'activité des punaises est en cours. Les punaises *Nezara viridula*, *Palomena prasina* et *Halyomorpha halys* sont observées dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.



Palomena prasina

Crédit Photo : S. Désiré – FDGDON 64



Halyomorpha halys

(Crédit Photo : S. Désiré – FDGDON 64)



Nezara viridula

(Crédit Photo : E. Marchesan – FDGDON 47)

- **Auxiliaires**

Les auxiliaires observés actuellement en parcelles sont des araignées.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Kiwi sont les suivantes : Cadralbret, CDA 47, FDGDON 47, FDGDON 64, Garlanpy, Rouquette, SCAAP Kiwifruits de France, Vallée du Lot

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".